question très simple. C'est déjà assez difficile en ce moment, alors que le ministre peut création d'une société de la Couronne. Pourprésenter à la Chambre des communes les quoi s'inquiéter à ce sujet, a demandé le prévisions budgétaires de son ministère, d'obtenir des réponses bien méritées à nos questions. Je crois que la déclaration attribuée au ministre par les journaux il y a quelques mois, savoir: «Si vous n'êtes pas satisfaits, vous pouvez partir», méritait à son auteur un siège à l'autre endroit.

Hier, et en vérité la dernière fois que cette mesure a été débattue, il a été grandement question des baux de 42 ans. Je me souviens du jour où la question a été soulevée à la Chambre, il y a dix ou onze ans, question qui a d'ailleurs été débattue longuement en maintes occasions. Les députés, surtout ceux de l'Ouest du Canada, qui avaient alors soulevé un certain nombre d'oppositions à la mesure, semblaient entravés par les désirs de la bureaucratie. Je n'avais pas à ce moment appuyé la motion sur les baux de 42 ans, et je maintiens toujours que les baux devraient être octroyés à perpétuité si l'on veut faire respecter les normes architecturales, et c'est le ministère qui établit ces normes. S'il est disposé à intervenir et à s'occuper de cet aspect des parcs, alors il est sûr que l'investisseur devrait pouvoir jouir d'un bail à long terme. On n'a certainement rien à craindre des baux à perpétuité. Quelle qu'en soit la durée, des mesures législatives pourraient en prévoir la résiliation dans les cas d'infraction grave au règlement. Cela ne pose pas tellement de difficulté.

J'ai entendu beaucoup parler du décret du conseil nº 1108 de 1959. Il faut reconnaître, je suppose, que les hausses de loyers ont alors été envisagées et même autorisées, mais le fait est que le gouvernement pouvait se conformer au décret du conseil ou l'annuler. Il avait le choix. Il a décidé d'y donner suite et de tirer son épingle du jeu en disant simplement que les conservateurs avaient rendu ce décret en 1959, ce qui est complètement faux. Le gouvernement actuel est responsable, et c'est lui qui impose maintenant cette sanction aux parcs.

Compte tenu de la publicité dont le bill C-152 a été entouré, il me semble que le gouvernement serait bien avisé d'envisager l'octroi du statut de municipalité aux villes de Banff et de Jasper et à quelques autres centres situés dans les principaux parcs du pays. S'il le souhaite, le gouvernement pourrait continuer à assumer la responsabilité de l'entretien des régions inhabitées. Cependant je me prends à me demander si le plus équitable ne serait pas que le ministre revende les parcs aux provinces contre le versement d'un droit cette mesure, on recrutera d'autres employés de un dollar.

Je nourris des appréhensions quant à la député d'York-Est (M. Otto). Au stade actuel, il n'y a pas lieu d'être très inquiet. Cependant, les gens qui travaillent au ministère sont inquiets, car une fois que ce ministère sera devenu une société de la Couronne, ce sont son président et ses collaborateurs qui en assumeront la responsabilité. En tant que parlementaires, nous pouvons poser des questions au sujet des activités de ce ministère, mais les réponses ne nous satisfont pas plus que celles qui nous viennent du ministère des Travaux publics et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Qui nommera les directeurs et les administrateurs de la société de la Couronne et comment se fera la sélection? Le ministre nommera-t-il quelques rares initiés, aurons-nous une autre fantaisie de l'architecture libérale? Une fois créée, la société de la Couronne licenciera-t-elle tous les fonctionnaires actuels pour recruter de nouveaux effectifs en faisant de la docilité le critère de sélection?

Les méthodes de location à bail pourrontelles être suivies et comment le seront-elles? C'est un point qui m'inquiète. Le député d'York-Est a parlé assez longuement, mais il n'a pas défini ces méthodes. Seront-elles un prolongement des offres publiques pour les terrains? Ces baux seront-ils consentis par un agent de la Régie elle-même ou par un agent du gouvernement? Le ministre devrait, je pense, répondre à quelques-unes de ces questions avant l'adoption du bill.

Encore une fois, je demande au ministre ce qu'il y a de si équitable dans des augmentations arbitraires de loyer sans préavis. Comme bien des députés et moi-même, le ministre a reçu, j'en suis sûr, des lettres, des appels téléphoniques, des télégrammes et autres communications en nombre suffisant pour susciter de graves inquiétudes. Des entreprises solides peuvent se permettre de payer le tarif actuellement imposé par le gouvernement, mais un grand nombre de nouveaux projets, dans tous les parcs du pays, sont faiblement subventionnés et risquent de faire faillite. Je ne crois pas que même le député de Rocky Mountain (M. Sulatycky) approuverait ce genre de mesure arbitraire de la part du gouvernement.

• (4.20 p.m.)

Puis-je demander au ministre pourquoi on a réduit le personnel des parcs? L'explication tient sans doute aux mesures d'austérité. Je vous le dis, monsieur l'Orateur, si on adopte qui répondront sans doute aux conditions spé-